



E.H.P.A.D
" Résidence du Parc "
54 rue Paul Vaillant Couturier
BP 74
18400 Saint Florent sur Cher

A Saint Florent sur cher, le 2 février 2023

à

Tél : 02 48 55 03 35 – Fax 02 48 26 33 25

Courriel : administration@ehpadstflorent.fr

N/réf : SR/NN – 86/2023

Familles et protections juridiques

Objet : Fin des mesures spécifiques COVID.

Madame, Monsieur,

Je vous informe que dans un contexte d'évolution favorable de l'épidémie de COVID-19 et conformément aux recommandations de la SF2H, il est désormais possible de mettre en œuvre la fin du port systématique du masque pour les usagers et les professionnels de l'établissement.

Cependant le **port du masque reste obligatoire dans les situations suivantes** :

- Positivité avérée COVID avec symptômes ou non, sur la durée de 7 jours
- Présence de symptômes respiratoires (toux, rhume, éternuements...), conformément aux précautions standard
- Statut cas-contact, sur la durée de 7 jours
- Cluster dans le service (résidents et professionnels)
- Dans les lieux confinés et avec une forte densité de personnes.

Toutefois, le port du masque en continu reste possible pour les personnes qui le souhaitent (dont les personnes à risque ou en contact avec des personnes fragiles, ...).

De plus il n'y a plus d'isolement systématique des cas positifs au sein des résidents. Pour ceux-ci, il sera prescrit et mis en place des précautions complémentaires contact et gouttelettes pour une durée de 7 jours pour les positifs avérés ou ceux présentant des signes d'infection respiratoire.

Le maintien en chambre n'est plus obligatoire si le port du masque est bien respecté en présence d'autres personnes.

Seuls les résidents symptomatiques et cas-contacts symptomatiques seront testés après avoir recueilli leur consentement.

Les consignes suivantes restent en vigueur :

- Respect des gestes-barrière :
 - Hygiène des mains,
 - Aération des locaux
 - Distanciation sociale

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Directrice

Séverine ROY